



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

COVID-19

### Plan cantonal pour les tests répétés à large échelle

**Le canton de Vaud renforce sa stratégie de dépistage du COVID-19 et lance un plan cantonal de tests répétés à large échelle. Dès le 12 avril, les entreprises intéressées pourront s'inscrire sur la plateforme cantonale. Ce plan cantonal s'inscrit dans l'extension de la stratégie de tests décidée par le Conseil fédéral en prévision d'un allègement des mesures actuellement en place et vient compléter les mesures de TTIQ (test, traçage, isolement, quarantaine) déjà en place dans le canton.**

La stratégie TTIQ (test, traçage, isolement, quarantaine) est au cœur de la stratégie cantonale de lutte contre l'épidémie de coronavirus qui s'appuie également sur la vaccination de masse. Le plan cantonal de tests répétés à large échelle est un nouvel instrument à disposition, qui s'ajoute au dispositif cantonal de tests (centres, médecins et pharmacies) et aux campagnes de dépistage ciblées menées en cas de flambées ou préventivement lors d'événements amenant un grand brassage de population ([communiqué de presse sur les tests avant les vacances scolaires de février](#) ou [lors de la compétition de freeride de Leysin](#)). L'expérience démontre que les tests répétés sont un instrument efficace s'ils sont effectués sur des groupes de personnes très mobiles, qui ont des contacts nombreux dans la vie professionnelle ou qui sont actifs dans des domaines où il est difficile de mettre en place des plans de protection adéquats. Identifier et isoler les personnes asymptomatiques et pré-symptomatiques permet d'interrompre rapidement les chaînes de transmission et d'éviter de nouvelles infections.

Partant de ces principes, la stratégie cantonale a défini une série de critères et de situations pour lesquels des tests systématiques et répétés s'avèrent utiles.

#### Entreprises

Le dépistage systématique et répété est encouragé dans les entreprises vaudoises, en particulier celles en contact régulier avec la clientèle. Favoriser l'accès au diagnostic rapide au sein des entreprises permet de prévenir et détecter d'éventuelles flambées et de peu à peu revenir à la normale.

Pour obtenir le remboursement des coûts des tests tel que prévu par la Confédération, une autorisation du Canton est nécessaire. Une phase test est en cours avec une dizaine d'entreprises. Celles qui sont intéressées à mettre en place de tels tests peuvent s'inscrire dès le 12 avril sur le site du canton, à l'adresse [www.vd.ch/coronavirus-tests-entreprises](http://www.vd.ch/coronavirus-tests-entreprises). Le dispositif, élaboré en collaboration avec les faïtières du secteur économique, s'adresse aux entreprises ayant leur siège social ou une succursale dans le canton de Vaud. Il est également demandé qu'environ 80% des employés présents régulièrement sur le site acceptent de se faire tester régulièrement et que les tests soient répétés une fois par semaine pendant au moins un mois.

Il est prévu d'utiliser des tests rapides avec frottis nasopharyngé ou nasal. Il est également possible de faire des tests PCR salivaires ou nasopharyngés, pour autant qu'ils soient « poolés », c'est-à-dire analysés de manière groupée plutôt qu'individuellement. Les résultats positifs obtenus lors de tests réguliers (tests rapides ou groupés) doivent être confirmés immédiatement par un test PCR individuel. C'est important pour déterminer s'il y a réellement une infection. Au besoin, cela permet d'informer rapidement les contacts. Les règles de quarantaine et d'isolement actuellement en vigueur demeurent. Une personne responsable doit être désignée pour assurer l'organisation et le suivi des tests au sein de l'entreprise.

Les mêmes dispositions sont proposées à l'ensemble des collaborateurs de clubs sportifs, culturels ou artistiques.

#### Ecoles et enseignement tertiaire

Pour les écoles, les données des services de traçage montrent que les lieux de formation ne sont pas à priori des lieux de transmission. Les procédures sont donc adaptées en fonction des risques inhérents à chaque catégorie d'école. En ce qui concerne l'école obligatoire et post obligatoire, une évaluation de la situation est faite et, si nécessaire, des équipes mobiles de test interviennent dès que 2 cas ont été identifiés dans une ou plusieurs classes en 5 jours consécutifs. La stratégie de test sera réévaluée en fonction de l'évolution épidémiologique.

Les écoles privées sont, elles, considérées comme des entreprises et peuvent s'inscrire sur la même plateforme [www.vd.ch/coronavirus-tests-entreprises](http://www.vd.ch/coronavirus-tests-entreprises).

Quant à l'enseignement de degré tertiaire (Hautes écoles et universités) où l'enseignement se déroule toujours à distance, des tests par échantillonnage pourront être organisés en fonction des possibilités accrues d'un retour en présentiel. Conduits de manière randomisée, ils serviront à surveiller le taux de positivité ; en fonction de l'évolution de ce taux et en regard de la situation épidémiologique globale, d'autres mesures pourront être prises.

#### Institutions sanitaires et médico-sociales

Les institutions sanitaires et médico-sociales pourront mettre en place des tests répétés à large échelle de leur personnel, selon les procédures dédiées aux entreprises. Un dépistage systématique des résidents non-immuns (non vaccinés ou vaccinés avec une seule dose ou sans infection CoVID microbiologiquement documentée) est réalisé à

l'admission. Il est également prévu de dépister le personnel dans les établissements où le risque de transmission est jugé élevé en raison de la présence d'un ou plusieurs cas avérés, sur décision de l'Office du Médecin cantonal. Il n'est aujourd'hui pas prévu de faire des tests systématiques ou répétés pour les visiteurs. La stratégie cantonale impose déjà un dépistage systématique des visiteurs dans certains services des hôpitaux comme l'oncologie ou les maternités.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 9 avril 2021

### **RENSEIGNEMENTS**

DSAS, Département de la santé et de l'action sociale, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat,

[021 316 50 04](tel:0213165004)

DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, Direction générale de la santé,

[079 597 64 14](tel:0795976414)

Yvon Jeanbourquin, Directeur TTIQ et Hotline vaccination,

[079 701 99 36](tel:0797019936)

DFJC, Julien Schekter, responsable de la communication du DFJC, [julien.schekter@vd.ch](mailto:julien.schekter@vd.ch),

[021 316 30 65](tel:0213163065)

### **LIENS**

[Inscription pour les tests à large échelle pour les entreprises](#)